

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-2540
OBJET	Recommander au conseil d'octroyer une subvention annuelle au Musée de la santé Armand-Frappier et au Cosmodôme pour la recherche, le développement et la réalisation de leurs activités pour l'année 2023, au montant total de 607 400 \$	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV : NE S'APPLIQUE PAS		
DISTRICT(S) : 07-Renaud		
Date CE souhaitée : 2023-06-07		
Date CM souhaitée : 2023-07-04		
Actions : SUBVENTION		
Demande d'achat : Oui		
CT requis : Oui		
Montant : 607 400,00 \$		
Année du budget : 2023		
Provenance du financement : 60301 7291 00 119130		
Unité administrative concernée		
Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-2540
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date2022-10-05 No résolutionCE-20221005-3097 ObjetRÉSOLUTION AMENDÉE - BONIFICATION - AIDE FINANCIÈRE - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2022 ET 2023 <u>Résumé</u> ATTENDU QUE, par la résolution CE-20220817-2659, le comité exécutif octroyait dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien au fonctionnement annuel 2022 et 2023, une bonification de l'aide financière aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 574 000 \$, soit 284 000 \$ en 2022 et 290 000 \$ en 2023, ce dernier montant étant sous réserve du maintien de leur admissibilité au programme de soutien au fonctionnement; ATTENDU QU'un des organismes professionnels mentionnés à cette liste, soit le Ballet Eddy Toussaint, doit y être retiré, vu les allégations récentes à l'égard de M. Toussaint et l'enquête policière à son égard; ATTENDU QU'il y a lieu de retirer le Ballet Eddy Toussaint de la liste des bénéficiaires afin de procéder à une analyse plus approfondie de la situation de cet organisme; EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'amender la résolution CE-20220817-2659 afin qu'elle se lise comme suit: d'octroyer, dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien au fonctionnement annuel 2022 et 2023, une bonification de l'aide financière aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 564 000 \$, soit 279 000 \$ en 2022 et 285 000 \$ en 2023, ce dernier montant étant sous réserve du maintien de leur admissibilité au programme de soutien au fonctionnement. (SD-2022-4472) Date2022-08-17 No résolutionCE-20220817-2659 ObjetBONIFICATION - AIDE FINANCIÈRE - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2022 ET 2023 <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'octroyer, dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien au fonctionnement annuel 2022 et 2023, une bonification de l'aide financière aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 574 000 \$, soit 284 000 \$ en 2022 et 290 000 \$ en 2023, ce dernier montant étant sous réserve du maintien de leur admissibilité au programme de soutien au fonctionnement. (CT:1712548) (SD-2022-3652) Date2022-08-10 No résolutionCE-20220810-2603 ObjetRECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - BAIL ET ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - COSMODÔME <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil: d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Laval et le Cosmodôme concernant la location de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 730 863 et 1 730 864 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé situé au 2150, autoroute des Laurentides (A-15), lequel prévoit un loyer de 1 253 800 \$ pour la Ville et une aide financière municipale d'un montant équivalent à l'organisme, pour une période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2022, et ce, aux termes et conditions énumérés au bail; d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Cosmodôme au montant de 67 500 \$ pour l'année 2022 afin de soutenir la réalisation du pôle muséal scientifique, et ce, aux termes et conditions énumérés dans cette entente; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. (CT:1688723) (SD-2022-501) Date2022-08-03 No résolutionCE-20220803-2523 ObjetRECOMMANDATION AU CONSEIL - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - MUSÉE DE LA SANTÉ ARMAND-FRAPPIER		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine		No SD SD-2023-2540																																				
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Musée de la santé Armand-Frappier au montant de 367 500 \$ afin de soutenir la mission de l'organisme ainsi que la mise en place du pôle muséal scientifique, pour l'année 2022, et ce, aux termes et conditions énumérés à l'entente d'aide financière; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. (CT:1700390) (SD-2022-1879) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2022-07-06</td><td>CE-20220706-2174</td><td>SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2022</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'octroyer, dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien annuel au fonctionnement, des subventions aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 843 500 \$, et ce, pour l'année 2022. (CT:1700791) (SD-2022-1949) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2021-04-28</td><td>CE-20210428-1414</td><td>SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2021</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'octroyer, dans le cadre du programme d'assistance financière en arts et culture - volet soutien annuel au fonctionnement, des subventions aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 997 500 \$, et ce, pour l'année 2021. (CT:1648225) (SD-2021-1694) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2020-04-01</td><td>CE-20200401-1135</td><td>SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'octroyer des subventions aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés sur les listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 887 500 \$, et ce, pour l'année 2020. (CT:1600515) (SD-2020-1522) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2020-02-19</td><td>CE-20200219-528</td><td>SUBVENTION - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'octroyer une subvention au montant de 150 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Laval pour l'année 2020. (CT:1592954) (SD-2020-600) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2019-05-22</td><td>CE-20190522-1538</td><td>SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'octroyer des subventions aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés sur les listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 573 000 \$ pour l'année 2019. (CT:1553413) (SD-2019-2135) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2019-05-15</td><td>CE-20190515-1463</td><td>SUBVENTION - CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'EAU DE LAVAL</td></tr></table>				<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-07-06	CE-20220706-2174	SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2022	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-04-28	CE-20210428-1414	SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2021	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-04-01	CE-20200401-1135	SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-02-19	CE-20200219-528	SUBVENTION - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-05-22	CE-20190522-1538	SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-05-15	CE-20190515-1463	SUBVENTION - CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'EAU DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																																					
2022-07-06	CE-20220706-2174	SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2022																																					
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																																					
2021-04-28	CE-20210428-1414	SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2021																																					
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																																					
2020-04-01	CE-20200401-1135	SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS																																					
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																																					
2020-02-19	CE-20200219-528	SUBVENTION - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL																																					
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																																					
2019-05-22	CE-20190522-1538	SUBVENTIONS - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS																																					
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																																					
2019-05-15	CE-20190515-1463	SUBVENTION - CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'EAU DE LAVAL																																					

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-2540																		
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'octroyer une subvention de 70 000 \$ au Centre d'interprétation de l'eau de Laval (CIEL) pour leurs activités de fonctionnement annuel pour l'année 2019. (CT:1553397) (SD-2019-2132) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2019-05-01</td><td>CE-20190501-1332</td><td>SUBVENTION - THÉÂTRE HARPAGON ET REGROUPEMENT D'ORGANISMES CULTURELS ET D'ARTISTES LAVALLOIS</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'octroyer une subvention au montant maximal de 30 000 \$ au Théâtre Harpagon et au Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois pour leur fonctionnement annuel pour l'année 2019. (CT:1552949) (SD-2019-2083) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2019-04-03</td><td>CE-20190403-988</td><td>SUBVENTION - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'octroyer une subvention au montant de 150 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Laval pour le maintien de ses activités annuelles pour l'année 2019. (CT:1545249) (SD-2019-1062) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2019-02-27</td><td>CE-20190227-526</td><td>SUBVENTION - BLUFF PRODUCTIONS</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'octroyer une subvention au montant de 40 000 \$ à l'organisme Bluff productions pour l'année 2019. (CT:1543048) (SD-2019-759)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-05-01	CE-20190501-1332	SUBVENTION - THÉÂTRE HARPAGON ET REGROUPEMENT D'ORGANISMES CULTURELS ET D'ARTISTES LAVALLOIS	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-04-03	CE-20190403-988	SUBVENTION - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-02-27	CE-20190227-526	SUBVENTION - BLUFF PRODUCTIONS
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2019-05-01	CE-20190501-1332	SUBVENTION - THÉÂTRE HARPAGON ET REGROUPEMENT D'ORGANISMES CULTURELS ET D'ARTISTES LAVALLOIS																		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2019-04-03	CE-20190403-988	SUBVENTION - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL																		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2019-02-27	CE-20190227-526	SUBVENTION - BLUFF PRODUCTIONS																		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Les organismes culturels professionnels lavallois sollicitent annuellement auprès du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social une aide financière pour la recherche, le développement et la réalisation de leurs activités. Ces organismes partenaires du développement culturel lavallois travaillent tout au long de l'année à la production et à la diffusion d'une offre culturelle de qualité professionnelle qui contribue de manière éloquente à la vitalité et au rayonnement de la culture lavalloise. Ce soutien souscrit au programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien annuel au fonctionnement du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval et a fait l'objet d'une analyse complète. L'analyse des dossiers du Musée de la santé Armand-Frappier et du Cosmodôme démontre que les organismes requérants sont admissibles au soutien municipal et de surcroît, que ceux-ci répondent de façon positive aux critères d'évaluation du programme.																				
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS																				
ASPECTS FINANCIERS L'aide financière totale demandée pour les 2 organismes s'élève à un total de 652 400 \$. Chaque aide financière sera versée à l'organisme requérant en un versement unique au cours de l'année 2023. Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes nécessaires au budget au fonctionnement 2023.																				
CULTURE Diffusion																				

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-2540
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Voir les tableaux des bénéficiaires d'une subvention en pièces jointes.		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil municipal d'octroyer une subvention annuelle au Musée de la santé Armand-Frappier et Cosmodôme pour l'année 2023 pour un montant total de 607 400,00 \$; (CT:1751631)		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1751631 Coût estimé affectant l'année en cours : 607 400,00 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
ZIZZI, ANGELA (53268) Trésorier adjoint 2023-06-15 AN - MS - JR		